SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION MESSINE

Accusé de réception en préfecture
057-200077907-20260929-D2026-37-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	9
21 septembre 2026	6	1	3	5	Vote contre	0
					Abstention	0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 29 septembre 2026

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

<u>Point 1 – 2026/37</u> : Adoption du procès-verbal du comité syndical du 3 juillet 2026.

Le Comité Syndical,

Par souci de transparence et de traçabilité des débats et délibérations du Syndicat des Eaux de la Région Messine, il est demandé aux délégués siégeant au comité syndical d'approuver le procès-verbal de ses réunions.

À ce titre, le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2026 est joint en annexe.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2026/22 du 13 mai 2026 du Comité syndical relative au règlement intérieur du SERM ;

DÉCIDE

D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion du comité syndical qui s'est tenu le 3 juillet 2026.

La Présidente,
Rachel BURGY

SYNDICAT DES EAUX DE LA RÉGION MESSINE
11 rue Teilhard de Chardin 57050 METZ
☎ 03 92 03 00 25